Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 63 (1949)

Heft: 2-3

Artikel: Lettres de noblesse et d'armoiries des Lumague conservées à l'hôtel-Dieu de Lyon

Autor: Tricou, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-745375

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ARCHIVES HÉRALDIQUES SUISSES
SCHWEIZER-ARCHIV FÜR HERALDIK
ARCHIVIO ARALDICO SVIZZERO

1949 A° LXIII N° II-III

Verantwortliche Redaktoren : D. L. GALBREATH und P. RUD. HENGGELER

Lettres de noblesse et d'armoiries des Lumague
conservées à l'Hôtel-Dieu de Lyon

par JEAN TRICOU.

(Planches V et VI.)

Après deux études consacrées à cette question dans les *Archives héraldiques Suisses*, 1926, p. 153-156 et dans la *Nouvelle Revue héraldique*, 1946, p. 49-56, nous pensions avoir épuisé le sujet, quand le hasard et l'obligeance de Monsieur Marcel Coly, conservateur des Archives et du Musée des Hospices Civils de Lyon, nous ont fait découvrir dans le fonds de l'Hôtel-Dieu, que son conservateur est en train d'inventorier, un très important dossier relatif à l'histoire des Lumague.

Quelques notes généalogiques expliqueront d'abord sa présence dans ce dépôt [1]).

François Lumague, l'un des onze enfants de Jean-André (né à Pleurs et mort à Paris en 1637) et de Marguerite Drouart, était banquier et bourgeois de Lyon. Il fut échevin de cette ville pour les années 1663-1664, et mourut probablement hors de Lyon avant le 2 janvier 1690. Il habitait sa maison de la rue Saint-Joseph à Bellecour, paroisse Saint-Michel, acquise par lui en 1661 [2]) et que ses héritiers vendirent à François Yon, sr. de Jonage. Il laissait une fortune sérieusement ébréchée dans les affaires de Sa Majesté, et dans celles où il était intéressé. Ses enfants avouent même, il est vrai que c'est dans une déclaration fiscale, qu'ils ne recueillirent dans sa succession que ses titres de noblesse. Aussi était-il séparé de biens d'avec sa femme Elisabeth (Ysabeau) Bénedicti (Benedetti) qu'il avait épousé par contrat Terrasson, notaire, du 7 juillet 1638. Elle-même mourut à Lyon (Ainay) le 30 août 1691. Ils eurent au moins onze enfants :

1° Philippe, baptisé à Saint-Paul, le 8 février 1640, mort avant le 30 mars 1690.
2° Claire, baptisée à Saint-Paul, le 15 octobre 1641.

---

[1]) La majorité des éléments de cette étude sont empruntés soit aux Archives de l'Hôtel-Dieu, B 378, 379, 380, soit aux registres paroissiaux de Lyon et aux minutes des notaires de cette ville. Ils sont donc faciles à contrôler et nous n'en répéterons pas les sources.

[2]) Notes de Pointet, au Musée de Gadagne, 5466 bis. Il avait possédé vers 1645-1652 la maison sur l'emplacement actuel des N°s 20, place Bellecour, et 2 à 8, rue de la Charité. Pointet 5485-5486.

3° Françoise, baptisée à Saint-Paul, le 13 mars 1643 ; probablement la même que Françoise, religieuse du Monastère de Sainte-Elisabeth, en 1704.

4° Camille, né le 18 août 1644, baptisé à Saint-Paul le 11 septembre suivant, avec pour parrain Camille de Neuville, abbé d'Ainay, le futur archevêque de Lyon, et pour marraine sa tante Madame Pollalion, née Lumague (1599-1657), la « vénérable » institutrice des Filles de la Providence. Il reçut la tonsure à Lyon, le 18 décembre 1655, et son parrain lui accorda par brevet du 15 octobre 1671, une place de religieux à l'Abbaye d'Ainay, vacante par la démission de son frère Nicolas Lumague. Il termina sa probation le 4 janvier 1673, reçut l'habit le 7 janvier suivant, et fit profession le 24 mars 1673. Le 17 mai de la même année, il offrait à l'Abbaye, pour s'excuser d'y entrer à un âge avancé, ce qui n'était pas la coutume, deux chandeliers d'argent [1]). Devenu chanoine d'Ainay, lors de la sécularisation de l'Abbaye en 1685, il ne l'abandonna qu'à sa mort, survenue chez son beau-frère Clément, où il s'était retiré pour cause de maladie, le 1er septembre 1703. On l'enterra à Ainay le lendemain. Il avait résigné *in extremis* son canonicat en cour de Rome, le 17 août précédent [2]). Il laissait tous ses biens à sa sœur, Madame Clément. Son testament (Guérin, notaire, du 2 juin 1703) donna lieu à l'un de ces longs procès, alors si fréquents, où Madame de Grenaud, son autre sœur, évincée de l'héritage, alla jusqu'à faire appel comme d'abus de la bulle du 10 décembre 1684, qui avait sécularisé l'Abbaye et permis aux religieux, devenus chanoines, de succéder *ab intestat* et de tester.

5° Marguerite, née le 4 octobre 1645, baptisée le 7 à Saint-Paul.

6° Salvator, baptisé à Saint-Paul, le 25 octobre 1646.

7° Claude, écuyer, Sr. d'Arcuis, à la mort de son père, capitaine au régiment lyonnais dès 1690, en Allemagne en 1691, teste à Lyon, le 10 novembre 1692 (de la Roere, notaire) et meurt avant le 5 novembre 1703.

8° Marie, baptisée à Saint-Paul, le 21 avril 1648, mariée à Barthélemy Clément, et dont nous parlerons plus loin.

9° Alexandre Marie, baptisé à Saint-Michel, le 17 novembre 1649, car ses parents venaient de quitter Saint-Paul pour le quartier plus aristocratique de Bellecour. Il se qualifie d'écuyer et habite Paris, de 1690 à 1706. Il demeure successivement rue Saint-Claude, au Marais, paroisse Saint-Gervais (mars 1694), rue Saint-François au Marais (juin 1694), rue de l'Egout, paroisse Saint-Paul (1695), au bout du Pont Neuf, paroisse Saint-Sulpice (1703). A cette dernière date, il se dit « nommé par le roi aux Abbayes de Clairmarais et de Rozières ». Il est enfin chanoine de Reims en 1704, et meurt à Paris fin mars 1706.

10° Catherine, mariée par contrat Thomasset, notaire à Lyon du 9 septembre 1680, à Jean Louis de Grenaud, écuyer, Sr. des Royères. Ils demeuraient en 1692-1694 à Bellignat en Bugey.

11° Nicolas, qui fut d'abord religieux à Ainay, où il céda sa place en 1671 à son frère Camille. Il est dès lors écuyer, sieur d'Espoisse, premier capitaine au régiment lyonnais en garnison à Strasbourg (1690), puis en Allemagne (1691), et meurt à Lyon (Ainay) à 40 ans, le 30 août 1692. On l'enterra le lendemain dans la chapelle des Lumague, aux Carmes Déchaussés.

---

[1]) Archives du Rhône. Ainay, Actes capitulaires, 1688-1696, aux dates.
[2]) D° — Archevêché. Insinuations, 1703-1705, f° 66 v.

Marie Lumague survécut seule à ses frères et sœurs, qui semblent ne pas avoir eu de postérité.

Elle avait épousé à Lyon (Saint-Michel) le 14 mai 1673 (contrat Renaud, du 13) Barthélemy Clément, banquier et bourgeois de Lyon, fils de feu Pierre Clément, banquier, et de Marie Baptallin. B. Clément mourut le 8 mai 1709, après avoir testé la veille (Rigaud, notaire) en faveur de sa femme. Il fut enterré au tombeau que son père possédait aux Cordeliers de Saint-Bonaventure. Ils habitaient alors dans le bas de la maison du Conseiller de la Fay, rue de Boissac, ou de Sainte Marie, à Bellecour. Paroissienne de Saint-Michel, Madame Clément y avait conservé le « banc » de sa mère, qu'elle transporta à Ainay, quand la paroisse y fut transférée (1690). Chez elle se trouvaient réunis, à la suite d'héritages successifs, le mobilier, les portraits et les papiers de famille des Lumague lyonnais. Barthélemy Clément possédait à Cuire la Croix-Rousse, une maison des champs dont la chapelle, bénite en décembre 1639, conservait un retable représentant la Vierge, Saint-Roch et Saint-Antoine, et treize tableaux des prophéties de Saint-Jérôme.

En 1718, Marie Lumague alla s'installer place Bellecour, devenue Louis-le-Grand, dans un logis de quatre pièces, au troisième étage de la maison Morel. C'est là qu'elle mourut, le 27 septembre 1719.

Elle avait eu de son mariage une fille unique, Elisabeth Clément, mariée à Lyon (Ainay) le 7 mars 1707 (contrat Guyot du 3) à Jean Baptiste Noyel, écuyer, conseiller en la Cour des Aides de Paris (1707) plus tard secrétaire du roi (1723) [1]. Mais Madame Noyel mourut avant sa mère, laissant une fille unique Marie Elisabeth, née à Paris (Saint-Séverin) le 2 août 1710.

Dans son testament (Venon, notaire) du 7 décembre 1718, Madame Clément élisait sépulture aux Carmes Déchaussés dans la belle chapelle de Sainte-Thérèse, célèbre par son tableau du Guerchin, qu'avait fait construire son grand-oncle le banquier Barthélemy Lumague. Elle instituait pour héritière universelle sa petite-fille Marie Elisabeth Noyel, lui substituant, si elle venait à mourir sans postérité, les Pauvres de l'Hôtel-Dieu du Pont-du-Rhône.

Elle signalait qu'elle avait déjà remis à sa fille, Madame Noyel, un petit cabinet d'ébène et d'ivoire « proprement travaillé », cinq tableaux de prix qui provenaient de l'héritage de son frère Camille, le chanoine d'Ainay, et qu'elle avait fait estimer 540 livres à Paris en 1705, par Traffon, huissier priseur du Chatelet, et une bourse de velours vert avec ses cent jetons d'argent, ceux sans doute du consulat de son père, l'échevin de 1663-1664. Elle en possédait une autre de jetons de cuivre signalée, avec un petit cachet d'argent à ses armes, dans l'inventaire du 8 février 1720. En 1709, elle se parait également d'une « petite montre à boette d'or » que lui avait donnée son mari, et d'une croix et d'un « coulan » de diamants fins.

Les recteurs de l'Hôtel-Dieu étaient désignés comme exécuteurs testamentaires. Ils firent donc vendre aux enchères le mobilier, qui avait été celui des Lumague, et que l'on transporta, dans ce but, place des Jacobins, à côté de la boutique du chirurgien Guérin, où il fut dispersé du 19 au 22 mars 1720. On y trouve peu d'objets d'art, ni même de grande valeur. C'est un bon mobilier courant. La vaisselle d'argent fut transportée, comme l'édictait le fisc royal, à l'Hôtel de la Monnaie. Le gendre,

---

[1]) Sur J. B. Noyel, cf. *Jetons armoriés de personnages lyonnais*, Lyon, Badiou-Amant, 1942, p. 91.

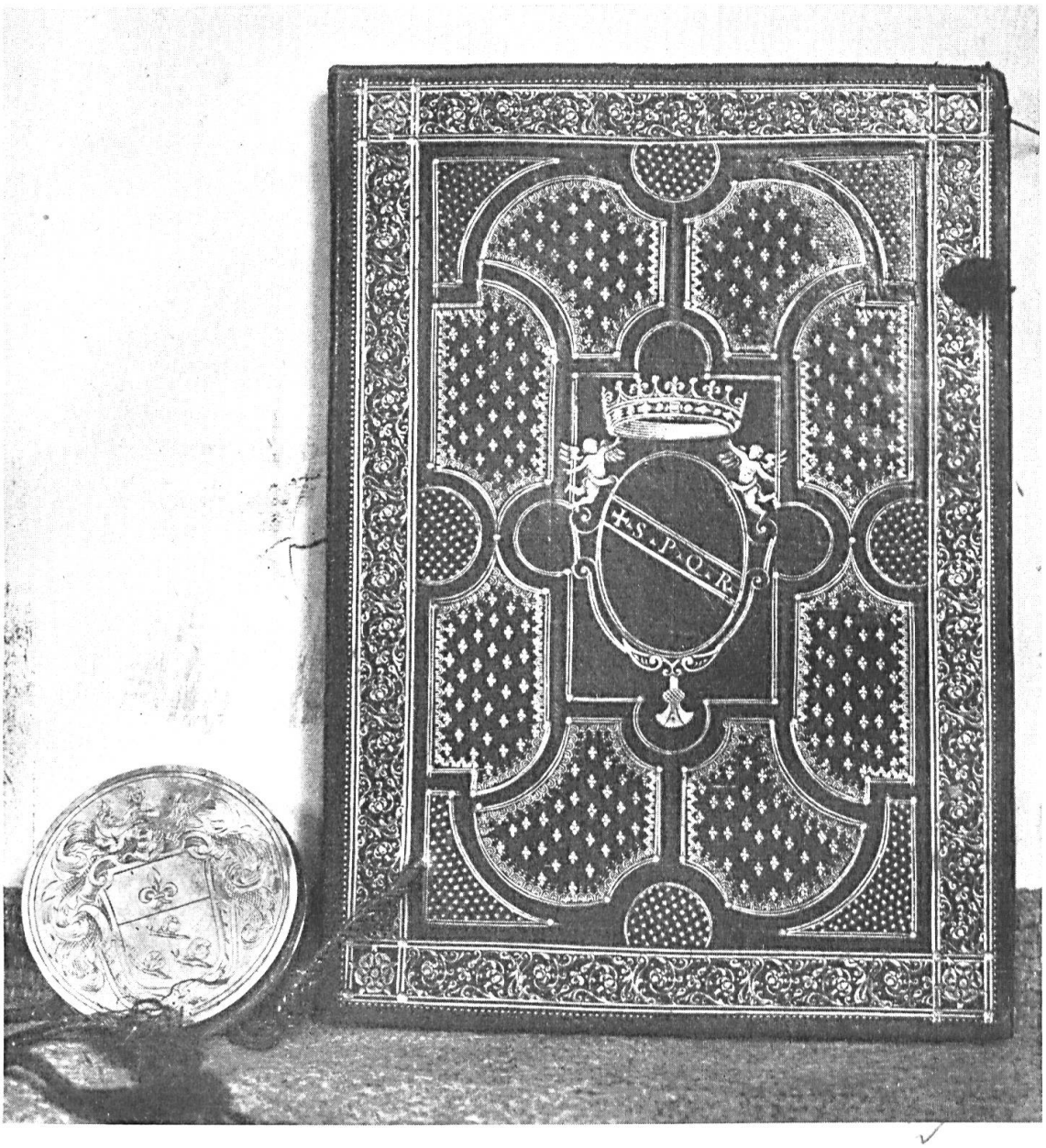

Fig. 39. Plat supérieur du diplôme de citoyen Romain pour Barthélemy Lumague, 1624.

Noyel, avait revendiqué, pour sa fille six portraits de famille et quelques papiers d'affaires, sans se soucier des titres de noblesse des Lumague.

Marie Elisabeth Noyel entra comme novice aux Ursulines de Saint-Denis, où elle fit profession le 20 février 1732, et où elle mourut quelques années plus tard et certainement avant le 17 juillet 1736. A cette date, la substitution ordonnée par Madame Clément, et déjà ouverte par la profession religieuse de sa petite-fille, faisait l'objet d'un accord avec Noyel. L'Hôtel-Dieu de Lyon recueillait donc l'héritage, et c'est ainsi que les papiers des Lumague entrèrent dans ses archives, où ils se trouvent encore.

Nous retiendrons seulement ce qu'ils contiennent comme preuves de noblesse et lettres d'armoiries :

1° Le diplôme original en latin concédé par les magistrats des Trois Ligues Grises, siégeant à Coire, le 26 janvier 1619 ; à Octavio Lumaga, de Pleurs, pour lui et ses frères, Jean André, Marc Antoine, Barthélemy et Charles, tous enfants de Marc-Antoine Lumaga et de Cornélia, fille de François Giulini morts l'un et l'autre dans l'éboulement qui détruisit Pleurs le 25 août

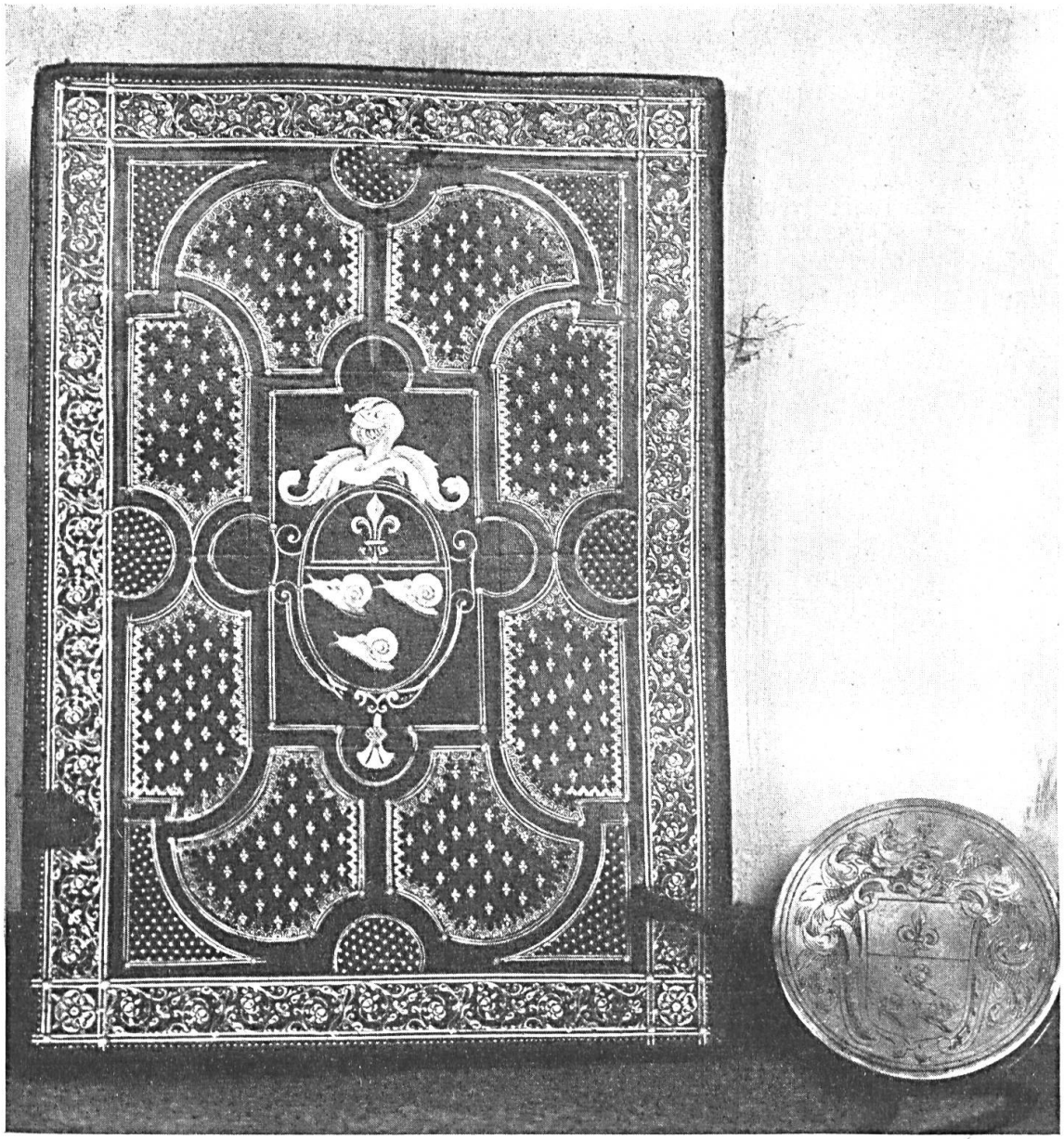

Fig. 40. Plat inférieur du diplôme de citoyen Romain pour Barthélemy Lumague, 1624.

1618. Ce document atteste l'antiquité et la noblesse de leur famille, dont tous les titres avaient disparu dans la catastrophe. Celle-ci était, pour une fois, un motif plausible. On énumère leurs alliances avec les maisons les plus en vue de Pleurs et du comté de Chiavenna, comme les Vertema, Mora, Crolalanza, Brusasorica, Mascrany, Stampa, Oldrada, Scandolieri, Serta, Brocha. Le diplôme confirme également l'antiquité de leurs armoiries qui décorent le centre du parchemin. La peinture représente dans un encadrement de guirlandes et de têtes d'anges un écu : *de gueules à trois limaçons d'argent*. C'est celui qui figure déjà en 1483 à l'armorial du Museo Civico de Côme, signalé par Monsieur Lienhard-Riva dans sa bonne étude sur les Lumaga publiée dans les *Archives héraldiques Suisses*, 1929, p. 153-155. Il est timbré ici d'un casque taré au tiers d'azur, bordé et grillé d'or, orné de lambrequins de gueules et d'azur ; ayant pour cimier une femme de carnation à mi-corps de face, casquée et cuirassée d'azur (peut-être Minerve) tenant de la main droite une fleur de lys d'or et, de la main gauche, une banderole surmontant la composition et chargée de la devise : SAPIENS TACEBIT USQUE AD TEMPUS.

Le diplôme est signé : Rodolphe de Marmels, chancelier de la Ligue Supérieure des Grisons ; Jean Tscharner, chancelier de la Ligue de la Maison Dieu ; Nicolas Wildner, chancelier de la Ligue des Dix Juridictions.

Leurs trois sceaux pendent dans leurs boîtes de cuivre doré. Si les rubans sont intacts : blanc et gris pour le premier ; noir, rouge et blanc pour le second ; jaune et bleu pour le troisième, les empreintes de cire sont en très mauvais état.

Le premier porte : SIGILVM... V... 1565 ? et montre un saint de face.

Le second montre un écu au bouquetin surmonté de la vierge de face, entouré d'une banderole qui porte CO...NE TOT. VS. DOMV... I... CVRIE.IS.

Le troisième, dont la légende est illisible, porte un écu à la croix surmonté d'un personnage debout de face tenant de la main droite une bannière à la croix, et de la gauche un arbre (planche V).

2° L'original sur parchemin du brevet de Louis XIII, daté de Compiègne du 21 juin 1624, permettant aux mêmes cinq frères Lumague d'ajouter à leurs armes *un chef d'azur bordé d'argent chargé d'une fleur de lys d'or*. Au milieu est peint le blason concédé : *de gueules à trois limaçons d'argent, au chef d'azur bordé d'argent chargé d'une fleur de lys d'or*. Le casque d'argent, taré au tiers, avec bourrelet de gueules, d'azur et d'or est orné de lambrequins de gueules d'argent, d'azur et d'or, avec les mêmes cimier et devise que dans le diplôme de 1619. On sait que le texte intégral de ce brevet a été publié par Menestrier, *Origine des Ornements des Armoiries*, Paris, 1680, p. 272-273, et par Collin, *Vie de la vénérable servante de Dieu Marie Lumague, veuve de M. Pollalion...* Paris, 1744, p. 208-209 (planche VI).

Ces armes, avec ce cimier et cette devise, seront désormais jusqu'à son extinction en 1720, celles de la branche française des Lumague. Parfois, on supprimera la bordure du chef, ou l'on représentera celui-ci soutenu d'une fasce, ou bien l'on modifiera les émaux et le cimier. Mais le dessin, le plus souvent, copiera celui du brevet de 1624. Nous avons déjà, dans les deux études, consacrées à cette question, décrit plusieurs documents héraldiques du XVIIe siècle. Il faut y ajouter une gravure de la Hyre, 1639, dédiée à Nicolas Lumague, abbé de Rille les Fougères, où l'écu est *d'azur à trois limaçons contournés d'argent au chef d'or bordé d'argent chargé d'une fleur de lys du même* [1]).

3° Le diplôme de citoyen romain accordé au Capitole par le Sénat de Rome, les 28 septembre et 11 octobre 1624 au banquier lyonnais Barthélemy Lumague, le grand-oncle de Madame Clément. On y lit que sa famille tire son origine de l'ancienne noblesse de Rome et descend d'un grand-duc de Toscane qui, ayant été chassé de ses Etats par les Goths, se fit souverain dans la Rhétie, pays des Grisons et de la Souabe, où il amena ainsi les siens. Le texte, qui contient cette légende romanesque est écrit sur quatre feuillets de parchemin (le dernier est en blanc) en lettres or et noir, avec encadrement d'or. Ils sont magnifiquement reliés dans un maroquin rouge aux petits fers qui a conservé toute sa fraîcheur. Sur le plat supérieur se voient les armes de Rome (+SPQR) timbrées d'une couronne fleurdelysée soutenue par deux anges (fig. 39). Le plat inférieur porte les nouvelles armes des Lumague, avec le chef bordé de la concession de 1624, timbrées d'un casque de profil (fig. 40). La reliure mesure 23 ½ × 16 centimètres. Les sceaux du diplôme pendent à un cordon de soie rouge et or, et sont contenus dans une boîte ronde en argent, de 63 mm. de diamètre, dont le couvercle porte gravées les armes des Lumague [2]) avec le chef à la fleur de lys, mais sans bordure. Celle que l'on voit marque seulement le pourtour du cartouche de l'écu. Elles sont timbrées d'un casque de face avec lambrequins ayant pour cimier : un buste de femme tenant de la main droite une fleur de lys. La boîte contient les trois fragments de sceau en cire rouge déjà signalés dans l'inventaire de 1720, tous trois identiques avec les armes de Rome timbrées d'une couronne radiée, et la légende AETERNA ET INVICTA ROMA.

Le même jour et dans les mêmes termes, Jean André Lumague le grand-père de Madame Clément, avait reçu du Sénat Romain, de semblables lettres, dont le dossier de l'Hôtel-Dieu contient une copie du XVIIIe siècle.

4° Expédition sur parchemin des lettres patentes de Louis XIII, données à Fontainebleau en juin 1635, en faveur de Jean André, Barthélemy et Charles Lumague, et Paul Mascrany, Sr de la Verrière, confirmant qu'ils sont issus des plus nobles et anciennes familles du pays des Grisons, d'où les frères Lumague et feu Paul Mascrany, père du Sr de la Verrière, sont venus en France, où ils ont constitué entre eux, tant à Paris qu'à Lyon, une société et compagnie de négoce de soies et de change qui dure encore ; qu'en ce faisant, les Lumague et les Mascrany pensaient ne point déroger aux droits et prérogatives de leur extraction et de leur naissance, suivant la loi de leur pays et de plusieurs provinces et souverainetés d'Italie qui permet aux gentilshommes de négocier en change ou en marchandises en gros ; que, pour se plier aux usages de ce royaume, ils avaient décidé de se retirer du négoce et demandé à Henri IV des lettres de réhabilitation de noblesse ; qu'ils avaient rendu à l'Etat d'importants services grâce à leurs banques et aux avances qu'ils avaient consenties à Sa Majesté, notamment pour l'entretien de ses armées ; et qu'Henri IV et son successeur leur avaient commandé de continuer leur négoce. Louis XIII, qui leur a déjà concédé de porter dans leurs armes l'écusson à la fleur de lys, les déclare nobles et leur accorde les privilèges dont jouissent les nobles et gentilshommes de ce royaume, comme leurs prédécesseurs en ont joui au pays des Grisons, bien que leurs lettres de naturalité n'en fassent pas mention, sans que leur négoce puisse les faire déroger à la noblesse, leur permettant au contraire de continuer la banque et le trafic de soie en gros.

5° Ordonnance d'enregistrement au Bureau des Finances de Lyon le 16 janvier 1637 du brevet d'armoiries du 21 juin 1624 et des lettres de réhabilitation de noblesse de juin 1635.

---

[1]) Collection de l'auteur.

[2]) Signalons à ce propos une boîte de cuivre du XVIIe siècle, ayant eu le même usage et conservée au Musée de Gadagne. Son couvercle est gravé aux armes *écartelées : 3 fleurs de lys, chef : lion issant, et chevron ployé et alésé, étoile*, probablement Chobo-Saint-Maurice.

6° Ordonnance de l'élection de Lyon du 13 mars 1637 en faveur de Barthélemy Lumague, marchand de cette ville, contre les consuls de Chaponost, où il était propriétaire, leur défendant de l'imposer pour les tailles dont sa noblesse le dispensait.

7° Certificat délivré le 27 décembre 1664 par le Consultat lyonnais à François Lumague, écuyer, Sr. d'Arcuis, attestant son élection comme échevin à la Saint-Thomas 1662 pour les années 1663-1664, muni du grand sceau de la ville plaqué sur papier.

8° Délibération du Consultat de Lyon du 31 décembre 1664 au cours de laquelle le même François Lumague, échevin en 1663-1664, déclare vouloir jouir des privilèges de noblesse attachés à cette charge. Signalons à ce propos que, lorsqu'une déclaration de S. M. du 10 juillet 1691 taxa les membres du Consulat qui avaient exercé de 1640 à 1690 et leur descendance, pour leur permettre de jouir de leur noblesse consulaire, ses quatre fils : Camille, Alexandre, Nicolas et Claude, s'empressèrent le 17 septembre 1691 d'y renoncer, tout en réservant les droits qu'ils tenaient de concessions royales ou autres antérieures à l'échevinage de leur père [1]).

9° Ordonnance de l'Election de Lyon du 28 janvier 1665 en faveur du même, reconnaissant qu'il n'a pas négocié en détail ni en boutique ouverte, mais en gros et en magasin, et qu'il peut par conséquent jouir des privilèges de noblesse.

10° Arrêt du Conseil d'Etat du 9 janvier 1669 en faveur de Marc Antoine Lumague, Sr. d'Espoisse, demeurant à Paris, rue des Tournelles, qui avait été poursuivi par les commis préposés à la recherche des usurpateurs de noblesse, lui maintenant la qualité de noble et d'écuyer.

11° Brevet sur parchemin signé d'Hozier contenant l'enregistrement à la Généralité de Lyon le 19 mars 1700 sous le numéro 247, des armoiries de Marie Lumague, femme de Barthélemy Clément, bourgeois de Lyon. Le blason peint, sans attributs, est exactement celui de la concession royale de 1624. Ses frères Claude et Camille Lumague firent enregistrer, à la même occasion, les mêmes armoiries.

12° Enfin, ce dossier contient encore un imprimé fort rare, car nous n'en avons jamais rencontré d'autre exemplaire [2]). C'est un in-folio composé de deux recueils distincts, le premier de six pages et le second de huit pages, numérotées de 1 à 6 et de 1 à 8, sans titre, ni lieu, ni date, reliés en veau avec cette mention manuscrite à l'encre sur le plat supérieur de la reliure : « Lettres de noblesse de Messieurs Lumague et Mascranni ». L'impression doit être de très peu postérieure à 1636, date des dernières pièces qu'elle contient.

Le texte du premier recueil concerne les Lumague et comporte :

P. 1-2. Les lettres de la Diète des Grisons du 26 janvier 1619, illustrées du même blason peint, moins artistiquement dessiné mais plus régulièrement enluminé. Le casque est d'argent bordé et grillé d'or, et les lambrequins de gueules et d'argent.

P. 2. Le brevet du 21 juin 1624, avec le blason peint comme sur l'original.

P. 2-4. Les lettres royales de juin 1635, ornées du blason de 1624, également peint, mais plus grand que le précédent.

P. 5. L'enregistrement de ces lettres au Parlement le 12 décembre 1635.

P. 6. Leur enregistrement à la Cour des Aides le 1er juillet 1636.

A la suite se trouve relié un autre recueil de 8 pages concernant les lettres de noblesse et d'armoiries des Mascrany.

P. 1-2. Diplôme en latin, délivré par Gubert de Salis à Vico-Soprano le 12 décembre 1627, en faveur des héritiers de Paul, fils de Paul Mascrani, habitant Lyon, constatant à défaut de titres déclarés suivant l'usage perdus ou détruits, qu'ils sont d'ancienne noblesse originaire de Chiavenna ; que Paul Mascrani marié à Cornélia Peris *(a Pirris)* était père de Paul Mascrani installé à Lyon. Le texte est décoré d'un beau blason peint de la famille : *Coupé de gueules à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'or, accostée à dextre d'une clef d'argent et à senestre d'un casque du même, grillé et bordé d'or ; et de gueules à trois fasces vivrées d'argent.* L'écu est timbré d'un casque taré au tiers d'argent, bordé et grillé d'or, avec bourrelet d'or et de gueules et lambrequins d'argent et de gueules. Cimier : une tête d'aigle d'argent becquée et couronnée d'or, tenant une clef d'argent. On sait que les Mascrany portaient déjà en 1483 des armes similaires (Lienhard-Riva, *Archives héraldiques Suisses*, 1929, p. 155). Au cours du XVIIe siècle, on a fait du coupé de gueules et de gueules un chef cousu, ou bien on l'a tout simplement supprimé, en laissant tout le champ de l'écu de gueules. Ce chef a été parfois représenté d'azur. La clef, que la famille prétendait être une concession du Pape, doit plutôt rappeler la ville de Chiavenna, dont elle était originaire [3]).

P. 2-3. Visa de ce diplôme à Coire, le 30 décembre 1627.

P. 3-4. Diplôme des consuls de Côme, du 1er décembre 1627 attestant la noblesse des Pirris. Leurs armes y sont peintes : *de gueules à six poires d'or* (3, 2, 1) timbrées d'un casque taré au tiers d'argent bordé et grillé d'or, avec lambrequins de gueules et d'or, et surmonté d'une

---

[1]) Arch. Rhône, Election, C 189, du 17 septembre 1691, Arch. Ville, Chappe IV, F° 55 et s.

[2]) M. Charles Perrat, professeur à l'Ecole des Chartes, a bien voulu nous confirmer qu'on ne retrouvait aucun autre exemplaire de cet imprimé dans les dépôts parisiens. Nous l'en remercions vivement.

[3]) Voir les documents signalés dans *Jetons armoriés de personnages lyonnais*, op. cit. p. 70-71.

couronne ducale d'or ; le cimier est une femme nue de carnation à mi-corps tenant de chaque main trois poires d'or sur une même tige de sinople.

P. 4. Brevet royal, daté de Château Thierry, du 12 juin 1635, en faveur des enfants de défunt Paul Mascrany, sieur de la Verrière : Alexandre Mascrany, trésorier de France à Lyon, Paul Mascrany, de la compagnie des Lumague, François Mascrany, et Barthélemy Mascrany, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi et intendant du duc d'Orléans, les autorisant à ajouter à leurs armes en cœur un écusson *d'azur chargé d'une fleur de lys d'or*. Les armoiries y sont peintes avec cette addition, et les lambrequins deviennent de gueules, d'argent, d'or et d'azur. Le texte de ce brevet a été publié notamment par Menestrier, *Origine des Ornements des Armoiries*, Paris, 1680, p. 273-275. Au XVIIIe siècle, on fera disparaître complètement la partie supérieure du coupé ou le chef, ainsi que les meubles qui le chargent et même l'écusson de la concession royale. Celui-ci et la clef seront relégués au col et au bec des aigles des supports [1]).

P. 4-6. Lettres de noblesse en faveur des mêmes en date à Fontainebleau de juin 1635. Même blason peint.

P. 6-7. Enregistrement de ces lettres au Parlement le 12 décembre 1635.

P. 7-8. Même enregistrement à la Cour des Aides le 1er juillet 1636.

Dans l'inventaire des papiers de Madame Clément, de 1732, comme dans celui des Archives de l'Hôtel-Dieu de 1734 (II, p. 331-345), les deux parties de ce recueil sont reliées à part, celle concernant les Lumague en « basane rouge » et celle concernant les Mascrany en « basane brune ».

Aujourd'hui, il ne subsiste qu'un seul recueil des deux parties relié en basane ordinaire.

Miscellanea

Wappenstein an der Pfarrkirche Oberkirch-Nunningen (Kanton Solothurn). An der weithin sichtbaren Kirche von Oberkirch zwischen den Dörfern Nunningen und Zullwil, die als Bauwerk der 1860er Jahre in keiner Weise erfreulich wirkt, hat sich ein Wappenstein erhalten, der auf die frühere Pfarrkirche zurückgeht. Wo er sich an dieser befunden hat, weiss man nicht mehr, wohl aber, dass er eine Zeitlang am Pfarrhaus eingemauert war, bis man ihn in die Vorhalle des Neubaues der Kirche versetzte (Fig. 41).

Der Stein erinnert an den letzten Herrn der nahen Burg Gilgenberg, die als Ruine finster aus einem kleinen Seitental dräut. Hans Imer von Gilgenberg (1475-1533), der 1496 und 1498 Bürgermeister von Basel war, sich aber im Schwabenkrieg mit dieser Stadt verfeindete und später in Beziehungen zu Solothurn trat, war es, der 1516 diesen Stein in Auftrag gab. Die Tafel zeigt denn auch am Kopf neben diesem Datum die schwer erkennbaren Buchstaben « Y » und « g » und in der Mitte das Wappen der Herren von Gilgenberg mit den gekreuzten Ilgenstäben. Darunter finden sich die Wappen von Hans Imers beiden Frauen, Barbara von Andlau († 1501 oder 1502) und Agatha von der Breiten Landenberg. Eine andere wertvolle Erinnerung an Hans Imer von Gilgenberg und seine zweite Gemahlin bilden die vier Glasscheiben von 1519 im Kirchlein von Meltingen.

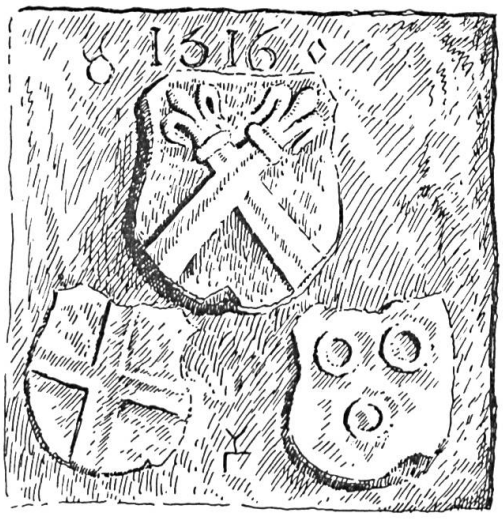

Fig. 41.

Der letzte Gilgenberger, der einer unehelichen Linie der Herren von Ramstein angehörte, musste seine Herrschaft mitsamt dem Schloss Gilgenberg 1527 an die Stadt Solothurn verkaufen.

Literatur : Walther Merz, *Burgen des Sisgaus* II, p. 131 ff. — J. R. Rahn, *Die mittelalterlichen Kunstdenkmäler des Kantons Solothurn*, p. 114. *C. A. Müller, Basel.*

---

[1]) Poidebard, Baudrier, Galle, *Armorial des Bibliophiles Lyonnais*, Lyon, 1907, p. 382-383.